

Emploi : la feuille de paie simplifiée n'arrivera qu'en 2017

Annoncée initialement pour le 1er janvier 2016, la refonte des bulletins de paie des 21 millions de salariés ne devrait être effective qu'un an plus tard. Et encore, elle ne se fera que de manière progressive.

Catherine Gasté | 29 Juin 2015, 07h18 | MAJ : 29 Juin 2015, 07h21



EXCLUSIF

La réforme du bulletin de salaire a pour ambition de réduire de moitié le nombre de lignes qui figurent sur le document.
(LP/Frédéric Dugit.)

La simplification du bulletin de paie des 21 millions de salariés, ce n'est pas pour demain. Promise par le gouvernement (<http://actualites.leparisien.fr/gouvernement.html>) en 2014, annoncée pour le 1^{er} janvier 2016, cette mini-révolution aura du retard. Selon nos informations, elle devrait se dérouler en plusieurs étapes.

Dès 2016, une phase de test aura lieu auprès d'entreprises volontaires. Mais ce n'est qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 que surviendra le début d'une généralisation progressive qui commencera par les entreprises de plus de 300 salariés.

Mesure phare du grand chantier de la simplification lancé il y a deux ans, la réforme de la feuille de salaire ne peut se faire au pas de charge. Passer de 40 lignes, un record en Europe, à 20, voire 15 ou 16 comme en Allemagne, en Espagne ou encore en Grande-Bretagne, va demander du temps aux entreprises, aux éditeurs de logiciels, aux experts-comptables...

Imposer un calendrier trop strict (une autre grosse réforme comptable dite DSN est prévue en 2016) et un modèle de bulletin sans l'avoir testé risque de tuer dans l'oeuf la mesure. C'est l'une des conclusions d'un rapport en cours (<http://actualites.leparisien.fr/cours.html>) de finalisation sur la mise en oeuvre de la mesure qui doit être remis autour du 14 juillet (<http://www.parisetudiant.com/etudiant/sortie/feu-d-artifice-du-14-juillet-paris.html>) à Manuel Valls.

Un document compréhensible de tous

Depuis 1996, plusieurs gouvernements se sont attelés à la tâche, sans succès, avec comme ultime tentative le flop du bulletin de paie simplifié proposé en 2005 par le gouvernement Fillon. Une réunion du groupe de travail présidé par Jean-Christophe Sciberras, DRH de Solvay France et ex-président de l'Association nationale de directeurs de ressources humaines, a lieu aujourd'hui pour les derniers arbitrages. Comme souvent, simplifier rime avec compliqué. Plébiscitée par les salariés, cadres comme employés, selon un sondage BVA commandé par le gouvernement qui porte sur un test d'un bulletin de paie simplifié, cette remise à plat a nécessité beaucoup de temps de concertation en coulisses. « La mission a cherché à éviter le risque d'une réforme qui ne s'applique pas », explique une source proche du dossier.

A quoi devrait donc ressembler ce document, dont plus de 300 millions d'exemplaires sont distribués par an ? Au-delà du nombre de lignes réduit de moitié, il devra être compréhensible de tous. Parmi les propositions, il s'agit de regrouper en grands groupes les risques pour lesquels le salarié est couvert (maladie, retraite, chômage, décès).

Autre nouveauté, au nom de la « transparence sur les chiffres », le coût total du travail (cotisations supportées par l'employeur) ainsi que le montant total des exonérations et allègements versés par l'Etat sur le montant du salaire devraient figurer sur le bulletin nouvelle génération. Quant au montant du salaire net versé au salarié, il sera lisible au premier coup d'oeil, en haut de la page.

> Venez débattre et poser vos questions sur nos forums ! (<http://forum.leparisien.fr/>)

Le Parisien

édition abonnés ✕

Emploi : la feuille de paie simplifiée n'arrivera qu'en 2017

Annoncée initialement pour le 1er janvier 2016, la fonte des bulletins de paie des 21 millions de salariés ne devrait être effective qu'un an plus tard. Et encore, elle ne se fera que de manière progressive.

Catherine Gasté | 29 Juin 2015, 07h18 | MAJ : 29 Juin 2015, 07h21

La réforme du bulletin de salaire a pour ambition de réduire de moitié le nombre de lignes qui figurent sur le document. Illustration. (LP/Frédéric Dugit.)

La simplification du bulletin de paie des 21 millions de salariés, ce n'est pas pour demain. Promise par le gouvernement (<http://actualites.leparisien.fr/gouvernement.html>) en 2014, annoncée pour le 1^{er} janvier 2016, cette mini-révolution aura du retard. Selon nos informations, elle devrait se dérouler en plusieurs étapes.

Dès 2016, une phase de test aura lieu auprès d'entreprises volontaires. Mais ce n'est qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 que surviendra le début d'une généralisation progressive qui commencera par les entreprises de plus de 300 salariés.

Mesure phare du grand chantier de la simplification lancé il y a deux ans, la réforme de la feuille de salaire ne peut se faire au pas de charge. Passer de 40 lignes, un record en Europe, à 20, voire 15 ou 16 comme en Allemagne, en Espagne ou encore en Grande-Bretagne, va demander du temps aux entreprises, aux éditeurs de logiciels, aux experts-comptables...

Imposer un calendrier trop strict (une autre grosse réforme comptable dite DSN est prévue en 2016) et un modèle de bulletin sans l'avoir testé risque de tuer dans l'oeuf la mesure. C'est l'une des conclusions d'un rapport en cours (<http://actualites.leparisien.fr/cours.html>) de finalisation sur la mise en oeuvre de la mesure qui doit être remis autour du 14 juillet (<http://www.parisetudiant.com/etudiant/sortie/feu-d-artifice-du-14-juillet-paris.html>) à Manuel Valls.

Un document compréhensible de tous

Depuis 1996, plusieurs gouvernements se sont attelés à la tâche, sans succès, avec comme ultime tentative le flop du bulletin de paie simplifié proposé en 2005 par le gouvernement Fillon. Une réunion du groupe de travail présidé par Jean-Christophe Sciberras, DRH de Solvay France et ex-président de l'Association nationale de directeurs de ressources humaines, a lieu aujourd'hui pour les derniers arbitrages. Comme souvent, simplifier rime avec compliqué. Plébiscitée par les salariés, cadres comme employés, selon un sondage BVA commandé par le gouvernement qui porte sur un test d'un bulletin de paie simplifié, cette remise à plat a nécessité beaucoup de temps de concertation en coulisses. « La mission a cherché à éviter le risque d'une réforme qui ne s'applique pas », explique une source proche du dossier.

A quoi devrait donc ressembler ce document, dont plus de 300 millions d'exemplaires sont distribués par an ? Au-delà du nombre de lignes réduit de moitié, il devra être compréhensible de tous. Parmi les propositions, il s'agit de regrouper en grands groupes les risques pour lesquels le salarié est couvert (maladie, retraite, chômage, décès).

Autre nouveauté, au nom de la « transparence sur les chiffres », le coût total du travail (cotisations supportées par l'employeur) ainsi que le montant total des exonérations et allègements versés par l'Etat sur le montant du salaire devraient figurer sur le bulletin nouvelle génération. Quant au montant du salaire net versé au salarié, il sera lisible au premier coup d'oeil, en haut de la page.

Le Parisien

Voir tous les articles de la rubrique ► (</economie/emploi>)

Economie : les derniers articles



Parole d'avocat. Mentir sur son CV, quels sont les risques ?

(<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/parole-d-avocat-mentir-sur-son-cv-queles-sont-les-risques-24-06-2015-4889665.php>)

Chômage : entre 7000 et 16200 demandeurs d'emploi de plus en mai

(<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/chomage-entre-7000-et-16200-demandeurs-d-emploi-de-plus-en-mai-24-06-2015-4889855.php>)

Pôle emploi : 4 000 conseillers dédiés aux entreprises

(<http://www.leparisien.fr/economie/business/pole-emploi-4-000-conseillers-dedies-aux->



Hausse du chômage : pour Pierre Gattaz, «l'emploi ne se décrète pas»

(<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/hausse-du-chomage-pour-pierre-gattaz-l-emploi-ne->

entreprises-29-06-2015-4896591.php)

Les contrôleurs aériens appelés à la grève
les 2 et 3 juillet par deux syndicats
(<http://www.leparisien.fr/transports/les-contrôleurs-aériens-appelés-a-la-grève-les-2-et-3-juillet-par-deux-syndicats-23-06-2015-4886483.php>)

se-decrete-pas-24-06-2015-4890403.php)

Emploi et diversité : un levier de
performance
(<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/emploi-et-diversite-un-levier-de-performance-22-06-2015-4882565.php>)
